

**LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE  
DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE TECHNICIEN  
AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

Le Président du Centre de Gestion,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 39 relatif à la Promotion Interne,

**Vu** le Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**Vu** l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B réunie le 29 janvier 2018,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'aptitude au grade de Technicien établie au titre de la promotion interne 2018 à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 est fixée comme suit :

BOUGEARD Henri	RENNES - Rennes Métropole
BURBAN Franck	REDON
COLLEAUX Frédéric	BAIN DE BRETAGNE
GODARD Jérôme	NOYAL SUR VILAINE
GREE Philippe	GUICHEN
GUILBERT Thierry	CANCALE
HEBERT Anita	GUICHEN
MAUDEMMAIN Stéphane	MONTREUIL LE GAST - Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné
MOUISEL André	RENNES - Rennes Métropole
OGER Carl	BETTON
PANHALEUX Thierry	SIXT-SUR-AFF
SAUVAGE Yannick	CHARTRES DE BRETAGNE - Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Conterie

**Article 2** : La liste d'aptitude au grade de **Technicien** établie au titre de la promotion interne 2017 du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est fixée comme suit :

GLOANEC Yann	SAINT DOMINEUC SIGEHPAD
--------------	-------------------------

**Article 3**: La liste d'aptitude au grade de **Technicien** établie au titre de la promotion interne 2016 du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est fixée comme suit :

BEZIEL Fabrice	Tinténiac - SMICTOM d'Ille et Rance
----------------	-------------------------------------

**Article 4** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ; informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 5** : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et adressé aux agents intéressés et aux collectivités concernées.

Fait à Thorigné-Fouillard  
le 29 janvier 2018

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20180206-201885-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-02-2018

Publication le : 06-02-2018



**Le Président du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

**Jean-Jacques BERNARD**